

ACTION URGENTE

UN PROGRAMMEUR WEB MENACÉ D'EXÉCUTION EN IRAN

Saeed Malekpour, programmeur de sites Internet, pourrait être exécuté à tout moment en Iran. Sa condamnation à mort a été confirmée par la Cour suprême le 17 janvier 2012 et un employé du tribunal a indiqué que la sentence pourrait maintenant avoir été transmise aux autorités chargées de son application.

Saeed Malekpour, ressortissant iranien installé au Canada, âgé de 36 ans, a été de nouveau condamné à mort le 19 octobre 2011 par la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire. Sa condamnation a été confirmée par la 32^e chambre de la Cour suprême le 17 janvier 2012. Le 14 février 2012, l'un des avocats de Saeed Malekpour s'est rendu dans ces deux tribunaux pour réclamer son dossier, mais aucune des deux juridictions ne l'avait. Selon un employé du tribunal, c'est probablement parce que le dossier a été transmis au Bureau d'application des peines.

Saeed Malekpour a été condamné à mort pour « insulte et profanation de l'Islam » après qu'un logiciel de partage de photos en ligne qu'il avait créé eut été utilisé à son insu pour publier des images à caractère pornographique. La 28^e chambre du tribunal révolutionnaire l'a condamné à la peine capitale en octobre 2010 à l'issue d'un procès qui n'aurait duré que 15 minutes. En juin 2011, la Cour suprême a renvoyé l'affaire pour réexamen devant le tribunal révolutionnaire, dont la 28^e chambre a de nouveau prononcé la peine capitale en novembre 2011, ainsi qu'une peine de sept ans et demi de prison. Amnesty International croit savoir que, si Saeed Malekpour bénéficie aujourd'hui de l'assistance d'un avocat, il en a été privé pendant la majeure partie de sa détention.

Saeed Malekpour vivait au Canada depuis 2005, mais il a été arrêté en octobre 2008 alors qu'il rendait visite à sa famille en Iran. Détenu à l'isolement pendant plus d'un an à la prison d'Evin, à Téhéran, il aurait été torturé. En 2009, la télévision publique iranienne a diffusé à plusieurs reprises ses « aveux ». Dans une lettre ouverte datée de mars 2010, Saeed Malekpour a affirmé que ces « aveux » lui avaient été arrachés après de longues séances de torture sur ordre des *pasdaran* (gardiens de la révolution) qui l'interrogeaient.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités iraniennes à ne pas exécuter Saeed Malekpour ;
- exprimez votre préoccupation à propos du fait que Saeed Malekpour n'a pas bénéficié d'un procès équitable, et demandez que les « aveux » susceptibles d'avoir été arrachés sous la contrainte ne soient pas retenus à titre de preuve par les tribunaux ;
- rappelez aux autorités iraniennes qu'aux termes du droit international la peine de mort ne peut être appliquée que pour les « crimes les plus graves », qui doivent être des « crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves ».

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 30 MARS 2012 :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street, Tehran,
République islamique d'Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

Twitter : Écrivez au guide suprême d'#Iran @khamenei_ir pour lui demander d'empêcher l'exécution de Saeed Malekpour

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeqh Larijani
[care of] Public relations Office
Number 4, 2 Azizi Street
Vali Asr Ave., above Pasteur Street
intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet :

« FAO Ayatollah Sadegh Larijani »)
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
[Care of] Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave. south of Serah-e Jomhouri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir
(objet : « FAO Mohammad Javad Larijani »)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PROGRAMMEUR WEB MENACÉ D'EXÉCUTION EN IRAN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Saeed Malekpour est en détention depuis son arrestation le 4 octobre 2008. Dans une lettre datée de mars 2010, il a écrit à propos de son arrestation : « plusieurs agents m'ont violemment frappé et insulté, tandis que j'avais toujours les mains menottées et les yeux bandés. Ils m'ont forcé à signer des formulaires, dont je n'ai pas pu lire le contenu. » Saeed Malekpour a été maintenu à l'isolement du jour de son arrestation jusqu'au 16 août 2009 et, pendant tout ce temps, il n'a pas été autorisé à entrer en contact avec sa famille ni avec un avocat. Il a de nouveau été placé à l'isolement le 21 décembre 2009 et y est resté jusqu'au 8 février 2010. Il a été victime d'une luxation de la mâchoire, semble-t-il après avoir été battu par des gardiens et avoir reçu des coups de pied dans la figure. On ignore s'il a reçu les soins médicaux nécessaires. En outre, tout au long de sa détention, il n'a pu bénéficier que de manière très limitée de l'assistance d'un avocat, et Amnesty International croit savoir que son avocat n'a pas pu demander une révision judiciaire de l'affaire.

Saeed Malekpour a été arrêté en octobre 2008 pour une infraction présumée liée à Internet. Deux autres personnes ont été arrêtées à la même époque : le blogueur Vahid Asghari, qui étudiait les technologies de l'information et l'informatique en Inde avant son arrestation en 2008, et l'administrateur de site Internet Reza Hashempour. Tous deux ont aussi été condamnés à mort pour leurs activités en ligne à l'issue de procès manifestement iniques et sont dans l'attente de leur exécution.

En 2009, un groupe qui serait rattaché aux *pasdaran* a accusé plusieurs personnes, dont Saeed Malekpour, de faire partie d'un « réseau de décadence sur Internet ». La Loi iranienne de 2009 relative à la cybercriminalité a étendu la peine de mort aux infractions de ce type. Une « cyberarmée » semble-t-il liée aux *pasdaran*, relativement récente et assez nébuleuse, a aussi mené des attaques contre des sites Internet en Iran et à l'étranger, notamment ceux de Twitter et de Voice of America.

Avant son arrestation, Saeed Malekpour vivait depuis 2005 au Canada, où il bénéficie du statut de résident permanent. Une campagne incessante pour sa libération est menée dans ce pays.

Cette année, les autorités iraniennes ont reconnu avoir procédé à 41 exécutions, dont neuf publiques. Amnesty International a reçu des informations crédibles faisant état de 25 autres exécutions non reconnues officiellement, principalement pour des infractions liées aux stupéfiants.

L'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, dispose que la peine de mort ne peut être « prononcée que pour les crimes les plus graves ». En novembre 2011, dans ses observations finales, le Comité des droits de l'homme des Nations unies, qui est chargé de surveiller l'application du PIDCP, s'est déclaré préoccupé par le nombre de condamnations à mort prononcées et exécutées en Iran. Il a indiqué que l'Iran « devrait envisager d'abolir la peine de mort ou à tout le moins de réviser le Code pénal de façon à limiter la peine capitale exclusivement aux "crimes les plus graves" ».

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie. Elle demande que toutes les condamnations à mort prononcées en Iran soient commuées.

Nom : Saeed Malekpour

Genre : homme

AU 55/12, MDE 13/008/2012, 17 février 2012